

Titre : Évaluation sommative du projet : « Certification et accréditation des enseignants (PCAE) »

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

1. Dans la section 5: *Critères d'évaluation*, Critères de notations techniques R2.2, EFFACER et REMPLACER le formulaire TECH- 4A – *L'Expérience du Personnel Proposé* par le formulaire TECH-6A – *Curriculum Vitae pour le Personnel Proposé* pour répondre à la question.
2. EFFACER et REMPLACER le formulaire TECH- 5A – *Composition de l'équipe* avec le formulaire révisé annexé TECH-5A.

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

| | |
|-------------------|--|
| Question 1 | À l'exigence R2.2 Spécialiste en Éducation avec Expérience en Développement International, il est demandé de démontrer cette expérience en utilisant le formulaire TECH-4A. Cependant, ce formulaire est celui de l'expérience du projet. Je me demande si on devrait utiliser le formulaire TECH-6A Curriculum Vitae pour le Personnel Proposé. |
| Réponse 1 | Oui, les soumissionnaires devraient utiliser le formulaire TECH-6A- <i>Curriculum Vitae pour le Personnel Proposé</i> pour répondre à R2.2. Voir Addendum 1 ci-dessus. |
| Question 2 | Après avoir bien examiné le processus de demande de propositions pour mener une évaluation sommative du projet de Certification et d'accréditation des enseignants, nous avons quelques questions : <ol style="list-style-type: none"> 1. Nous nous demandons pourquoi la Méthodologie dans le Formulaire-TECH a été supprimée de la demande de propositions. Sommes-nous sensés utiliser notre propre formatage en présentant nos idées sur l'approche et la méthodologie? 2. Le Formulaire-TECH 5A porte à confusion. Il y a un tableau afin de présenter l'information concernant les connaissances et compétences, les tâches et responsabilités, ainsi que le niveau d'effort de chaque membre de l'équipe. Ensuite, il y a des cases dessous indiquant les mêmes catégories. Ce n'est pas précis ce qu'il faut mettre dans ces cases. Pouvez-vous expliquer? 3. Lorsque vous faites référence à la Direction de la Formation des Enseignants du ministère de l'éducation, faites-vous référence au ministère afghan? 4. Prière de définir ce que vous voulez dire par viabilité environnementale dans la section 5.2.2. |
| Réponse 2 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun formulaire n'est fourni aux soumissionnaires pour répondre à cette exigence. Les soumissionnaires devraient répondre sous une forme narrative. 2. Il y a une erreur dans le formulaire. Les soumissionnaires sont libres de présenter le formulaire horizontalement ou verticalement. Voir Addendum 2 ci-dessus. 3. Oui, la direction de la Formation des Enseignants est sous la responsabilité du ministère de l'éducation de l'Afghanistan. 4. La question a pour but de savoir si l'une ou l'autre des composantes du projet pourrait avoir des impacts environnementaux significatifs. Cependant, comme le projet n'inclut aucune activité liée à la construction d'infrastructure, ces impacts potentiels sont très faibles. |
| Question 3 | Je vous écris pour demander si c'est possible d'obtenir une décision sur mon admissibilité à faire partie d'une soumission pour cette évaluation ? J'ai discuté avec quelques firmes, mais elles sont hésitantes du fait que j'ai brièvement participé au projet en 2012 quand l'EUMC a mis en place |

| | |
|------------------|---|
| | <p>son équipe locale – j’ai aidé à sélectionner, puis former, l’agent local de suivi et d’évaluation. Je n’ai eu aucun contact avec le projet depuis, sauf que j’ai eu à rencontrer, à quelques occasions et lors d’activités à caractère social, certains membres du personnel quand je suis allée à Kaboul.</p> <p>Je soupçonne que les firmes ont raison; dans tous les cas elles ne veulent pas prendre le risque que je sois exclu(e) durant le processus d’évaluation des offres. Bien que je comprenne, je ne veux pas être inutilement empêché(e) de soumissionner. Je serais heureux (heureuse) de vous offrir plus de détail si nécessaire.</p> |
| Réponse 3 | <p>Le MAECD ne peut pas répondre aux questions spécifiques sur les conflits d’intérêts à cette étape du processus de la DDP. Il incombe au soumissionnaire de déterminer s’il se trouve en situation de conflit d’intérêts selon le TECH-2 article 5. Conflit d’intérêt – avantage injuste.</p> <p>Les situations de conflit d’intérêts potentielles seront évaluées au cas par cas à l’étape d’évaluation des propositions.</p> |

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.